Fonctionnement de l'Espace de réflexion éthique région Centre

L'ORGANISATION INTERNE

Le Conseil d'orientation

Instance pluridisciplinaire de travail et de réflexion

Cette instance, qui élit en son sein un président et un vice-président, réunit :

- Un premier collège, composé de douze personnalités appartenant au secteur du soin ou de la recherche médicale, impliquées au niveau régional;
- Un second collège, composé de huit personnalités n'appartenant pas au précédent secteur, présentant un intérêt pour la réflexion éthique dans les sciences de la vie et de la santé (représentants de diverses disciplines et un représentant des usagers);
- Le directeur de l'ERERC, membre de droit;
- Le directeur général de l'ARS du Centre, ou son représentant.

Elle soumet au directeur de l'espace des propositions relatives à la politique générale et scientifique, aux thèmes à développer et aux activités à entreprendre, à leurs modalités de mise en œuvre, ainsi qu'au programme annuel de travail de l'ERERC.

La commission permanente et les groupes de travail

Une commission technique est créée au sein du Conseil d'orientation, afin d'assister le directeur dans ses fonctions. Celle-ci se compose du directeur, du président du Conseil d'orientation, de deux membres du Conseil d'orientation, d'un personnel administratif permanent ainsi que de toute personne dont les compétences revêtent un intérêt particulier au regard des sujets et projets abordés.

De plus, l'ERERC fonctionne par le biais de différents groupes de travail pluridisciplinaires. Ces groupes sont composés d'au moins trois personnes investies dans l'Espace de réflexion éthique région Centre, dont au moins un membre du conseil d'orientation. Les groupes créés sont les suivants :

- Le groupe de travail « formation et enseignement » : il est composé de personnalités chargées d'enseignement dans le domaine de l'éthique ;
- Le groupe de travail « recherche »: il est composé de personnalités particulièrement compétentes en matière de recherche dans le domaine de l'éthique;
- Le groupe de travail « aide à la mise en place d'instances éthiques locales »: il est composé de personnalités disposant d'une expérience dans la mise en place d'une structure éthique d'établissement;
- Tout groupe de travail jugé utile par le Conseil d'orientation ou par sa commission technique,
 spécialisé sur une thématique précise relevant de l'éthique de la santé.

Le Bureau

Les membres du bureau sont :

- Les membres signataires;
- Le directeur de l'espace ;
- Le président du Conseil d'orientation;

- Le représentant des établissements sanitaires adhérents;
- Le représentant des établissements sociaux et médico-sociaux adhérents.

Les différentes catégories de membres

Membres signataires

Ces membres sont les deux centres hospitaliers régionaux, les deux universités, la Communauté d'universités et établissements (CUE) Centre Val de Loire université et le conseil régional de la région Centre.

Membres adhérents

Peuvent adhérer à l'ERERC, dès lors qu'ils sont implantés en région Centre :

- Les établissements de santé tels que définis à l'article L.6111-1 du code de la santé publique;
- Les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, publics ou privés, dont les activités sont concernées par les disciplines entrant dans le champ de compétence de l'ERERC.

L'adhésion permet de bénéficier des actions menées par l'ERERC (invitation aux événements organisés, transmission des travaux effectués, information sur les activités prévues). En contrepartie, l'adhérent assure une contribution logistique et matérielle dès lors que les missions de l'ERERC sont exercées dans son ressort géographique.

Membres actifs

Toute personne physique ainsi que toute structure présentant un intérêt pour la réflexion éthique peut demander le statut de membre actif de l'ERERC. Les membres actifs peuvent participer à l'ensemble de ses travaux et projets. Ils peuvent aussi être sollicités pour intégrer un groupe de travail.

LES MOYENS D'ACTION

Moyens financiers

Grâce aux financements accordés aux ARS par le ministère de la santé, l'ERERC dispose d'un budget global pour ses frais de fonctionnement et pour lui permettre l'exercice de ses missions.

Moyens humains

Trois personnels permanents sont affectés à l'ERERC. Ils permettent d'assurer le fonctionnement de la structure et contribuent à l'exercice de ses missions.

Moyens matériels et logistiques

L'ERERC peut proposer les moyens suivants :

- Fond documentaire au Service Commun de Documentation de l'université François RABELAIS de Tours
- Site internet
- Bureau de travail et d'accueil situé sur le site de Bretonneau
- Salles de réunion et salles de conférences mises à disposition par les membres